

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

29 décembre 2022

L'AMF reporte la date la plus tardive de mise en œuvre du retrait d'agrément de la société de gestion de portefeuille Sylt Capital Partners

Prenant acte du fait que la société Sylt Capital Partners a pris des mesures qui nécessitent l'accomplissement de certaines formalités, l'AMF reporte la date la plus tardive de mise en œuvre du retrait d'agrément de la société fixée initialement au 31 décembre 2022 au 30 juin 2023.

Lors de sa séance du 5 juillet 2022, le Collège de l'AMF a constaté que la société Sylt Capital Partners ne respectait plus les conditions de son agrément. En application de l'article L. 532-10 du code monétaire et financier, le Collège de l'AMF a donc décidé de prononcer le retrait de son agrément en qualité de société de gestion de portefeuille. Ce retrait d'agrément devait prendre effet à la date à laquelle une ou plusieurs autres sociétés de gestion auront été désignées pour gérer les placements collectifs créés par la société Sylt Capital Partners ou, à défaut, à la date à laquelle lesdits placements collectifs auront été liquidés et au plus tard le 31 décembre 2022, sauf prorogation.

Toutefois, prenant acte du fait que la société a pris des mesures qui nécessitent l'accomplissement de certaines formalités, le Collège de l'AMF a décidé, lors de sa séance du 20 décembre 2022, de reporter la date la plus tardive de mise en œuvre du retrait d'agrément de la société Sylt Capital Partners à la date de transfert de l'ensemble de sa gestion collective à une ou plusieurs autres sociétés de gestion ou, à défaut, à compter de la date à laquelle les placements collectifs auront été liquidés et au plus tard le 30 juin 2023, sauf prorogation.

Jusqu'à cette date, la société restera placée sous le contrôle de Monsieur Yann de Saint-Meleuc, désigné en qualité de mandataire par l'AMF.

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ACTUALITÉ GESTION D'ACTIFS

24 novembre 2022

L'AMF complète sa doctrine concernant les outils de gestion de la liquidité



ACTUALITÉ CONSEIL EN INVESTISSEMENT

22 novembre 2022

Conseillers en investissements financiers (CIF) : chiffres clés 2021



RAPPORT / ÉTUDE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

22 novembre 2022

Chiffres clés 2021 des conseillers en investissements financiers (CIF)

**Mentions légales :**

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02